

BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTION

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et d'accompagnement de la signature du mandat à la signature définitive devant le notaire. Ils sont exigibles uniquement lorsque la vente est effective et définitive. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sont calculés sur le prix de vente.

Taux d'honoraires (par tranche non cumulative du prix de vente) :

- jusqu'à 50 000 €..... 4 000 €
- de 50 000 € à 100 000 €..... 8 % TTC
- de 100 001 € à 200 000 €..... 7 % TTC
- de 200 001 € à 350 000 €..... 6 % TTC
- supérieur à 350 000 €..... 5 % TTC

LOCATION : locaux d'habitation nus ou meublés (conformément à la loi ALUR)

Montant des honoraires / part locataire :

- Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail..... 12 € TTC / m²
- Établissement de l'état des lieux d'entrée..... 3 € TTC / m²

Montant des honoraires / part bailleur (le pourcentage est calculé sur le loyer annuel hors charges) :

- Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail..... 12 € TTC / m²
- Établissement de l'état des lieux d'entrée..... 3 € TTC / m²
- Entremise & négociation..... 3% TTC

LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS

Les honoraires sont à la charge de la partie indiquée au bail.

Baux commerciaux et professionnels :

- 10 % de la triennale + TVA

Cession de droit de bail :

- 1 800 € TTC

Autres honoraires de LOCATION

Bail précaire (les honoraires sont à la charge du preneur) :

- 10 % du loyer sur les 23 mois + TVA

Locaux de droit commun (les honoraires sont à la charge du preneur) :

- 10 % TTC du loyer annuel

Box & parking (les honoraires sont à la charge du preneur et du bailleur à parts égales) :

- 2 mois du loyer hors charges

Prestation d'état des lieux (entrée ou sortie) hors mandat de location ou gestion :

- 250 € TTC

GESTION LOCATIVE

Les honoraires sont à la charge du propriétaire. Ils constituent un pourcentage du total des sommes encaissées mensuellement par lot. Ils comprennent la gestion administrative et technique des lots.

Montant des honoraires :

- 5,5 % HT + TVA

TVA au taux actuellement en vigueur soit 20 %.

Honoraires actualisés au 01/09/2023